



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT Abonnement et publicié : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 Alger BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

- Décret présidentiel n° 25-91 du 4 Ramadhan 1446 correspondant au 4 mars 2025 modifiant et complétant l'annexe du décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015 portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et fixant les règles particulières qui leur sont liées..... 5
- Décret exécutif n° 25-87 du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-306 du 24 août 1991 fixant la liste des communes animées par chaque chef de daïra..... 6

DECISIONS INDIVIDUELLES

- Décret présidentiel du 5 Ramadhan 1446 correspondant au 5 mars 2025 mettant fin aux fonctions de la secrétaire générale de l'ex-ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique..... 7
- Décret présidentiel du 4 Ramadhan 1446 correspondant au 4 mars 2025 portant nomination du secrétaire général du Conseil national économique, social et environnemental..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de chefs d'études à l'agence algérienne de promotion de l'investissement..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs des guichets uniques décentralisés de l'ex-agence nationale de développement de l'investissement de wilayas..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'énergie..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de l'énergie..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'ex-directeurs de l'énergie de wilayas..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Guelma..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la protection civile de la wilaya de Béchar..... 7
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur des transmissions nationales de la wilaya de Sidi Bel Abbès..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras de wilayas..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de l'industrie..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur des travaux publics de la wilaya de Batna..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de l'ex-directeur des ressources en eau de la wilaya de Tiaret..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des transports..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial..... 8
- Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs au ministère du tourisme et de l'artisanat..... 8

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat de wilayas.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur général du centre hospitalo-universitaire (C.H.U) de Constantine.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination à l'agence algérienne de promotion de l'investissement.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination de directeurs des guichets uniques décentralisés de l'agence algérienne de promotion de l'investissement aux wilayas.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination du directeur des études économiques et des statistiques au ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables.....	9
Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines dans certaines wilayas.....	9

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 mettant fin à la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.....	10
Arrêtés du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 mettant fin aux fonctions de magistrats militaires.....	10
Arrêté du 28 Chaâbane 1446 correspondant au 27 février 2025 portant suppléance, à titre temporaire, de la présidence de la Cour d'appel militaire de Ouargla / 4ème région militaire.....	10
Arrêtés du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 portant nomination de magistrats militaires.....	10

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au chef de l'inspection générale des finances.....	11
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général des douanes.....	11
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général du budget.....	11
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général du domaine national.....	12
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général de la numérisation, de la digitalisation et des systèmes d'information économiques.....	12
Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature au directeur général de la prévision et des politiques.....	12

SOMMAIRE (suite)

Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature au directeur général des relations économiques et financières extérieures.....	13
Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature à la directrice générale des impôts.....	13
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur des ressources humaines.....	13
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation.....	14
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances.....	14
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du Trésor et de la comptabilité.....	14
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires à la direction générale des impôts.....	15
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur du personnel et de la formation à la direction générale des impôts.....	15
Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du budget.....	15
Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à la direction générale des douanes.....	16
Arrêté du 9 Chaâbane 1446 correspondant au 8 février 2025 portant délégation de signature au sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale du domaine national.....	16
Arrêté du 14 Chaâbane 1446 correspondant au 13 février 2025 portant délégation de signature au sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'inspection générale des finances.....	16
Décision du 3 Ramadhan 1446 correspondant au 3 mars 2025 relative à la prorogation du délai d'acquittement de la vignette automobile pour l'année 2025.....	17

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

Arrêté interministériel du 11 Chaâbane 1446 correspondant au 10 février 2025 portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Nedroma.....	17
Arrêté du 21 Chaâbane 1446 correspondant au 20 février 2025 portant institutionnalisation du festival culturel national du chant.....	18

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté du 20 Rajab 1446 correspondant au 20 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 24 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 13 juin 2023 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.....	18
---	----

MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté interministériel du 24 Chaâbane 1446 correspondant au 23 février 2025 complétant l'arrêté interministériel du 15 Moharram 1419 correspondant au 12 mai 1998 portant organisation de la direction de la santé et de la population de wilaya.....	19
--	----

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 27 Rajab 1446 correspondant au 27 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 26 Chaoual 1445 correspondant au 5 mai 2024 portant désignation des membres de la commission nationale de recours préalable qualifiée en matière de sécurité sociale, créée au sein de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).....	19
---	----

RECTORAT DE DJAMAA EL DJAZAIR

Arrêté interministériel du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 portant placement en position d'activité auprès de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran) de certains corps spécifiques relevant du ministère de la santé.....	20
--	----

DECRETS

Décret présidentiel n° 25-91 du 4 Ramadhan 1446 correspondant au 4 mars 2025 modifiant et complétant l'annexe du décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015 portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et fixant les règles particulières qui leur sont liées.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015, modifié et complété, portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et fixant les règles particulières qui leur sont liées ;

Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter l'annexe du décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015 portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et fixant les règles particulières qui leur sont liées.

Art. 2. — La liste des circonscriptions administratives jointe au décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015 susvisé, est modifiée et complétée par la création de deux (2) nouvelles circonscriptions administratives aux wilayas de Biskra et de Tlemcen et la modification de la composition de la circonscription administrative de Sebdou, wilaya de Tlemcen, conformément à l'annexe jointe au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Ramadhan 1446 correspondant au 4 mars 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

« ANNEXE

Liste des circonscriptions administratives dirigées par des walis délégués et les daïras et communes qui y sont rattachées

Wilaya	Circonscriptions administratives	Composition	
		Daïras	Communes
..... (sans changement)			
Biskra	El Kantara	El Kantara	El Kantara, Aïn Zaâtout
		Djemourah	Djemourah, Branis
		El Outaya	El Outaya
.....(sans changement).....			
Tlemcen	Maghnia(sans changement).....(sans changement).....
	Sebdou	Sebdou	Sebdou
		Beni Snous	Beni Snous, Beni Bahdel, Azzail
		Aïn Tallout	Aïn Talout, Aïn Nehala
	El Aricha	El Aricha	El Aricha, El Gor
Sidi Djillali		Sidi Djillali, El Bouihi	
..... (le reste sans changement)			

»

Décret exécutif n° 25-87 du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 modifiant et complétant le décret exécutif n° 91-306 du 24 août 1991 fixant la liste des communes animées par chaque chef de daïra.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret n° 84-79 du 3 avril 1984, complété, fixant les noms et chefs-lieux des wilayas ;

Vu le décret n° 84-365 du 1er décembre 1984, modifié et complété, fixant la composition, la consistance et les limites territoriales des communes ;

Vu le décret présidentiel n° 23-404 du 27 Rabie Ethani 1445 correspondant au 11 novembre 2023 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-306 du 24 août 1991, modifié et complété, fixant la liste des communes animées par chaque chef de daïra ;

Vu le décret exécutif n° 94-215 du 14 Safar 1415 correspondant au 23 juillet 1994, modifié et complété, déterminant les organes et les structures de l'administration générale de la wilaya ;

Décète :

Article 1er. — La liste des communes animées par chaque chef de daïra annexée au décret exécutif n° 91-306 du 24 août 1991, modifié et complété, susvisé, est modifiée et complétée pour la wilaya de Tlemcen, conformément à l'annexe jointe au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025.

Mohamed Ennadir LARBAOUI.

« ANNEXE

13- Wilaya de Tlemcen

Sièges	Communes à animer par chaque chef de daïra concerné
..... (sans changement)	
Sebdou	Sebdou
El Aricha	El Aricha El Gor
Bab El Assa (sans changement)
..... (le reste sans changement) »	

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 5 Ramadhan 1446 correspondant au 5 mars 2025 mettant fin aux fonctions de la secrétaire générale de l'ex-ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique.

Par décret présidentiel du 5 Ramadhan 1446 correspondant au 5 mars 2025, il est mis fin aux fonctions de secrétaire générale de l'ex-ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique, exercées par Mme. Drifa Ouafa Khoudir, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret présidentiel du 4 Ramadhan 1446 correspondant au 4 mars 2025 portant nomination du secrétaire général du Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 4 Ramadhan 1446 correspondant au 4 mars 2025, M. Fateh Sahel est nommé secrétaire général du Conseil national économique, social et environnemental.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de chefs d'études à l'agence algérienne de promotion de l'investissement.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de chefs d'études à l'agence algérienne de promotion de l'investissement, exercées par Mmes. :

— Naïma Chilali, chef d'études auprès du directeur d'études chargé des affaires juridiques et du contentieux ;

— Razika Adda, chef d'études auprès du directeur d'études chargé de la promotion de l'investissement, de la communication et de la coopération ;

appelées à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs des guichets uniques décentralisés de l'ex-agence nationale de développement de l'investissement de wilayas.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs des guichets uniques décentralisés de l'ex-agence nationale de développement de l'investissement des wilayas suivantes, exercées par Mme et M. :

— Ouahida Bekkas, à la wilaya de Souk Ahras ;

— Mohamed Boulouza, à la wilaya de Tipaza ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'énergie.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des statistiques, bilans et synthèses à l'ex-ministère de l'énergie, exercées par M. Ismail Mostefa, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de l'énergie.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la formation et du développement de la ressource humaine à l'ex-ministère de l'énergie, exercées par Mme. Nacira Gheraïr, admise à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'ex-directeurs de l'énergie de wilayas.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions d'ex-directeurs de l'énergie des wilayas suivantes, exercées par MM. :

— Salim Boulkercha, à la wilaya d'Illizi ;

— Mouled Benslimane, à la wilaya de Khenchela ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Guelma.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Guelma, exercées par M. Mohamed Laid Merdaoui, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la protection civile de la wilaya de Béchar.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de la protection civile de la wilaya de Béchar, exercées par M. Mohammed Adda, admis à la retraite.

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur des transmissions nationales de la wilaya de Sidi Bel Abbès.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur des transmissions nationales de la wilaya de Sidi Bel Abbès, exercées par M. Houcine Belhadj, admis à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras de wilayas.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras des wilayas suivantes, exercées par MM. :

— Khadir Benaouda, daïra de Aïn El Kebira, à la wilaya de Sétif, sur sa demande ;

— Ahmed Rahim, daïra de Guelb El Kebir, à la wilaya de Médéa, admis à la retraite.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Aissa Nouari.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de l'industrie.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de chargée d'études et de synthèse au ministère de l'industrie, exercées par Mme. Houda Zait, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur des travaux publics de la wilaya de Batna.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur des travaux publics de la wilaya de Batna, exercées par M. Noureddine Boutaghane, admis à la retraite.

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de l'ex-directeur des ressources en eau de la wilaya de Tiaret.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions d'ex-directeur des ressources en eau de la wilaya de Tiaret, exercées par M. Khatir Mahmoudi.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des transports.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère des transports, exercées par MM. :

— Azzeddine Tari, sous-directeur de la sécurité et de la sûreté portuaires ;

— Aziz Hamli, sous-directeur des moyens généraux.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, exercées par M. Noureddine Nedri.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs au ministère du tourisme et de l'artisanat.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs au ministère du tourisme et de l'artisanat, exercées par MM. :

— Mohamed Karim Chikhi, directeur du thermalisme et des activités thermales ;

— Choukri Benzarour, directeur de l'organisation et de l'encadrement des professions et métiers de l'artisanat.

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat de wilayas.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat des wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Nour Zoulim, à la wilaya de Béjaïa ;
 - Rachid Gheddouchi, à la wilaya d'Alger, admis à la retraite.
- ★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de la santé et de la population de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, exercées par M. Madjid Zidane.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions du directeur général du centre hospitalo-universitaire (C.H.U) de Constantine.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur général du centre hospitalo-universitaire (C.H.U) de Constantine, exercées par M. Ahcène Brania.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de l'évaluation et de la prospective au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, exercées par Mme. Samira Bokhari, sur sa demande.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination à l'agence algérienne de promotion de l'investissement.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, sont nommés à l'agence algérienne de promotion de l'investissement, Mmes. et M. :

- Naima Chilali, directrice auprès du directeur d'études chargé des affaires juridiques et du contentieux ;

- Razika Adda, directrice auprès du directeur d'études chargé de la promotion de l'investissement, de la communication et de la coopération ;

- Mohammed Belgacem, directeur auprès du directeur d'études chargé de l'audit et du suivi des guichets uniques ;

- Houda Zait, chef d'études auprès du directeur d'études chargé de la promotion de l'investissement, de la communication et de la coopération.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination de directeurs des guichets uniques décentralisés de l'agence algérienne de promotion de l'investissement aux wilayas.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, sont nommés directeurs des guichets uniques décentralisés de l'agence algérienne de promotion de l'investissement aux wilayas suivantes, Mme. et M. :

- Ouahida Bekkas, à la wilaya de Souk Ahras ;
 - Mohamed Boulouza, à la wilaya de Tipaza.
- ★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination du directeur des études économiques et des statistiques au ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, M. Ismail Mostefa est nommé directeur des études économiques et des statistiques au ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables.

-----★-----

Décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, sont nommés directeurs de l'énergie et des mines aux wilayas suivantes, MM. :

- Mouled Benslimane, à la wilaya de Béjaïa ;
- Salim Boulkercha, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Mohamed Laid Merdaoui, à la wilaya de Khenchela.

ARRETES, DECISION ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 mettant fin à la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, il est mis fin, à compter du 16 février 2025, à la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire, assurée par M. Sadek Fidallahi, président de la Cour d'appel militaire de Tamenghasset / 6ème région militaire.

-----★-----

Arrêtés du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 mettant fin aux fonctions de magistrats militaires.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, il est mis fin, à compter du 31 janvier 2025, aux fonctions de juge d'instruction militaire près le tribunal militaire de Béchar / 3ème région militaire, exercées par M. Fouzi Khellaf.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, il est mis fin, à compter du 31 janvier 2025, aux fonctions de procureur militaire adjoint de la République près le tribunal militaire de Ouargla / 4ème région militaire, exercées par M. Djamil Bouhlassa.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, il est mis fin, à compter du 31 janvier 2025, aux fonctions de procureur militaire adjoint de la République près le tribunal militaire de Constantine / 5ème région militaire, exercées par M. Tidjani Mansouri.

-----★-----

Arrêté du 28 Chaâbane 1446 correspondant au 27 février 2025 portant suppléance, à titre temporaire, de la présidence de la Cour d'appel militaire de Ouargla / 4ème région militaire.

Par arrêté du 28 Chaâbane 1446 correspondant au 27 février 2025, M. Sofiane Boudiaf, président de la Cour d'appel militaire de Béchar / 3ème région militaire, est chargé d'assurer, à titre temporaire, la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Ouargla / 4ème région militaire, à compter du 2 février 2025, conformément aux dispositions de l'article 5 bis 1 de l'ordonnance n° 71-28 du 22 avril 1971, modifiée et complétée, portant code de justice militaire.

Arrêtés du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 portant nomination de magistrats militaires.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, M. Tidjani Mansouri est nommé, à compter du 1er février 2025, magistrat militaire à la chambre d'accusation près la Cour d'appel militaire de Béchar / 3ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, M. Fouzi Khellaf est nommé, à compter du 1er février 2025, magistrat militaire à la chambre d'accusation près la Cour d'appel militaire de Béchar / 3ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, M. Mohamed Yacine Saidane est nommé, à compter du 1er février 2025, procureur militaire adjoint de la République près le tribunal militaire de Ouargla / 4ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, Mme. Lina Karroub est nommée, à compter du 1er février 2025, juge d'instruction militaire près le tribunal militaire de Ouargla / 4ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, M. Djamil Bouhlassa est nommé, à compter du 1er février 2025, juge d'instruction militaire près le tribunal militaire de Ouargla / 4ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, M. Youcef Islam Benouis est nommé, à compter du 1er février 2025, procureur militaire adjoint de la République près le tribunal militaire de Constantine / 5ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, Mme. Chayma Khouildi est nommée, à compter du 1er février 2025, juge d'instruction militaire près le tribunal militaire de Constantine / 5ème région militaire.

Par arrêté du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025, M. Hocine Aissani est nommé, à compter du 1er février 2025, juge d'instruction militaire près le tribunal militaire de Tamenghasset / 6ème région militaire.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au chef de l'inspection générale des finances.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 portant nomination de M. Ali Terrak chef de l'inspection générale des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ali Terrak, chef de l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général des douanes.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 17-90 du 23 Joumada El Oula 1438 correspondant au 20 février 2017 portant organisation et attributions de l'administration centrale de la direction générale des douanes ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 26 Safar 1445 correspondant au 12 septembre 2023 portant nomination de M. Abdelhafid Bakhouche directeur général des douanes ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdelhafid Bakhouche, directeur général des douanes, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général du budget.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 26 septembre 2023 portant nomination de M. Hadj Amri, directeur général du budget au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hadj Amri, directeur général du budget, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général du domaine national.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 3 Chaoual 1444 correspondant au 23 avril 2023 portant nomination de M. Abderrahmane Khidi, directeur général du domaine national au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abderrahmane Khidi, directeur général du domaine national, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.
-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur général de la numérisation, de la digitalisation et des systèmes d'information économiques.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 23 Rabie Ethani 1443 correspondant au 28 novembre 2021 portant nomination de M. Boudjema Ghanem, directeur général de la numérisation, de la digitalisation et des systèmes d'information économiques au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Boudjema Ghanem, directeur général de la numérisation, de la digitalisation et des systèmes d'information économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.
-----★-----

Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature au directeur général de la prévision et des politiques.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 23 Rabie Ethani 1443 correspondant au 28 novembre 2021 portant nomination de M. Kamel Meraghni, directeur général de la prévision et des politiques au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Kamel Meraghni, directeur général de la prévision et des politiques, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature au directeur général des relations économiques et financières extérieures.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 13 Ramadhan 1442 correspondant au 25 avril 2021 portant nomination de M. Ali Bouharoua, directeur général des relations économiques et financières extérieures au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ali Bouharoua, directeur général des relations économiques et financières extérieures, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature à la directrice générale des impôts.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 9 Joumada Ethania 1441 correspondant au 3 février 2020 portant nomination de Mme. Amel Abdellatif, directrice générale des impôts au ministères des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Amel Abdellatif, directrice générale des impôts, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur des ressources humaines.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 4 Joumada Ethania 1437 correspondant au 13 mars 2016 portant nomination de M. Salim Bellache, directeur des ressources humaines au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Salim Bellache, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018 portant nomination de M. Omar Legder, directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation du ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Omar Legder, directeur du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 5 Rajab 1443 correspondant au 6 février 2022 portant nomination de M. Ahmed Said Membrouk, directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ahmed Said Membrouk, directeur de l'administration des moyens à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du Trésor et de la comptabilité.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 18 Dhou El Hidja 1445 correspondant au 24 juin 2024 portant nomination de M. Abdelatif Chaouch, directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du Trésor et de la comptabilité au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdelatif Chaouch, directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du Trésor et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires à la direction générale des impôts.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 24 Joumada El Oula 1443 correspondant au 29 décembre 2021 portant nomination de M. Djamel Benhalilou, directeur des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires à la direction générale des impôts au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Djamel Benhalilou, directeur des moyens, des infrastructures et des opérations budgétaires à la direction générale des impôts, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur du personnel et de la formation à la direction générale des impôts.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 16 Joumada Ethania 1444 correspondant au 9 janvier 2023 portant nomination de M. Nour-Eddine Guemiri, directeur du personnel et de la formation à la direction générale des impôts au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Nour-Eddine Guemiri, directeur du personnel et de la formation à la direction générale des impôts, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du budget.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 14 Rabie Ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 portant nomination de M. Mohamed Drouiche, directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du budget au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Drouiche, directeur de l'administration des moyens et des finances à la direction générale du budget, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1446 correspondant au 5 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

Arrêté du 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens à la direction générale des douanes.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 17-90 du 23 Joumada El Oula 1438 correspondant au 20 février 2017 portant organisation et attributions de l'administration centrale de la direction générale des douanes ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 23 Joumada El Oula 1443 correspondant au 28 décembre 2021 portant nomination de M. Redouane Boutaleb, directeur de l'administration des moyens à la direction générale des douanes au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Redouane Boutaleb, directeur de l'administration des moyens à la direction générale des douanes, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaâbane 1446 correspondant au 6 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 9 Chaâbane 1446 correspondant au 8 février 2025 portant délégation de signature au sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale du domaine national.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 21-252 du 25 Chaoual 1442 correspondant au 6 juin 2021, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 3 juillet 2023 portant nomination de M. Mustapha Bouyahiaoui, sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale du domaine national au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mustapha Bouyahiaoui, sous-directeur des moyens et du budget à la direction générale du domaine national, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, tous actes et décisions, les ordonnances de paiement ou de virement et de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Chaâbane 1446 correspondant au 8 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

-----★-----

Arrêté du 14 Chaâbane 1446 correspondant au 13 février 2025 portant délégation de signature au sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'inspection générale des finances.

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 08-273 du 6 Ramadhan 1429 correspondant au 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'inspection générale des finances ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 21 Rabie Ethani 1446 correspondant au 24 octobre 2024 portant nomination de M. Saïd Touakni, sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'inspection générale des finances au ministère des finances ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Saïd Touakni, sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'inspection générale des finances, à l'effet de signer, au nom du ministre des finances, toutes pièces de dépenses y compris les ordonnances de paiement relatives à l'exécution du budget de l'inspection générale des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Chaâbane 1446 correspondant au 13 février 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

Décision du 3 Ramadhan 1446 correspondant au 3 mars 2025 relative à la prorogation du délai d'acquittement de la vignette automobile pour l'année 2025.

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 76-103 du 9 décembre 1976, modifiée et complétée, portant code du timbre, notamment son article 303 ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Décide :

Article 1er. — Le délai de la débite de la vignette automobile pour l'année 2025, est prorogé au 30 avril 2025 à seize heures (16h00).

Art. 2. — La directrice générale des impôts est chargée de l'exécution de la présente décision.

Art. 3. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Ramadhan 1446 correspondant au 3 mars 2025.

Abdelkrim BOUZRED.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

Arrêté interministériel du 11 Chaâbane 1446 correspondant au 10 février 2025 portant approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Nedroma.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Le ministre de la culture et des arts,

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, et

La ministre de l'environnement et de la qualité de la vie,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 44 ;

Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du schéma national d'aménagement du territoire ;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003, modifié et complété, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS), notamment son article 16 ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Vu le décret exécutif n° 08-189 du 27 Joumada Ethania 1429 correspondant au 1er juillet 2008, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

Vu le décret exécutif n° 09-402 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Nedroma ;

Vu le décret exécutif n° 11-02 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011 portant création de l'agence nationale du secteur sauvegardé et fixant son organisation et son fonctionnement ;

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 23-381 du 13 Rabie Ethani 1445 correspondant au 28 octobre 2023 fixant les attributions du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion tenue le 26 juin 2023 ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 44 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, est approuvé le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de « la vieille ville de Nedroma » annexé à l'original du présent arrêté.

Art. 2. — Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de « la vieille ville de Nedroma », est mis à la disposition du public durant les trente (30) jours qui suivent la publication du présent arrêté au *Journal officiel*.

Art. 3. — Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de « la vieille ville de Nedroma », peut être consulté au niveau du siège de la commune de Nedroma et au niveau du siège de l'agence nationale des secteurs sauvegardés.

Art. 4. — Les documents écrits et graphiques composant le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de « la vieille ville de Nedroma » annexés à l'original du présent arrêté, sont les suivants :

1. le rapport de présentation ;

2. le règlement ;

3. les annexes ci-après :

— plan de situation, échelle : 1/2.000 ;

— levé topographique, échelle : 1/1.000 ;

- plan des contraintes géotechniques ;
- plan des servitudes échelle : 1/1.000 ;
- état de conservation précisant le degré, la nature et la cause d'altération du bâti et des zones non bâties, échelle : 1/1.000 ;
- tracé et état de conservation des réseaux de voirie, d'assainissement, d'eau potable, d'irrigation, d'énergie et de téléphonie, échelle : 1/1.000 ;
- mode d'évacuation et d'élimination des déchets solides, échelle : 1/1.000 ;
- hauteur des constructions, échelle : 1/500 ;
- identification et localisation des activités commerciales, artisanales et industrielles, échelle : 1/500 ;
- identification, localisation des équipements publics et leurs capacités d'accueil, échelle : 1/1.000 ;
- nature juridique des propriétés, échelle : 1/500 ;
- analyse démographique et socio-économique des occupants de ces propriétés ;
- circulation et transport, échelle : 1/1.000 ;
- localisation des biens archéologiques apparents et enfouis identifiés et potentiels, échelle : 1/1.000 ;
- étude historique ;
- analyse typologique accompagnée d'un manuel devant servir de guide aux différents travaux de conservation et de restauration.

Art. 5. — Les mesures du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de « la vieille ville de Nedroma » prennent effet, à compter de la date de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*.

Art. 6. — L'agence nationale des secteurs sauvegardés veille au suivi de la mise en œuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la « vieille ville de Nedroma », en concertation avec le président de l'assemblée populaire communale de Nedroma et toutes les autorités et les parties concernées.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Chaâbane 1446 correspondant au 10 février 2025.

Le ministre de la culture
et des arts

Le ministre de l'intérieur,
des collectivités locales et de
l'aménagement du territoire

Zouhir BELLALOU

Brahim MERAD

Le ministre de l'habitat,
de l'urbanisme
et de la ville

La ministre
de l'environnement
et de la qualité de la vie

Mohamed Tarek BELARIBI

Nadjiba DJILALI

Arrêté du 21 Chaâbane 1446 correspondant au 20 février 2025 portant institutionnalisation du festival culturel national du chant.

— — — — —

Le ministre de la culture et des arts,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 03-297 du 13 Rajab 1424 correspondant au 10 septembre 2003, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'organisation des festivals culturels, est institutionnalisé à Ghardaïa, le festival culturel national annuel du chant.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaâbane 1446 correspondant au 20 février 2025.

Zouhir BALLALOU.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté du 20 Rajab 1446 correspondant au 20 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 24 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 13 juin 2023 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers.

— — — — —

Par arrêté du 20 Rajab 1446 correspondant au 20 janvier 2025, l'arrêté 24 Dhou El Kaâda 1444 correspondant au 13 juin 2023 portant désignation des membres de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers, est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à)

— Ghoulam Allah Boukabous, directeur de l'investissement touristique au ministère chargé du tourisme, en remplacement de M. Mohamed Lamine Gherbi ;

— Salim Mehennaoui, directeur général de l'agence nationale du foncier touristique, en remplacement de M. Ghoulam Allah Boukabous ».

MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté interministériel du 24 Chaâbane 1446 correspondant au 23 février 2025 complétant l'arrêté interministériel du 15 Moharram 1419 correspondant au 12 mai 1998 portant organisation de la direction de la santé et de la population de wilaya.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre de la santé,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, relative à la santé ;

Vu le décret présidentiel n° 23-404 du 27 Rabie Ethani 1445 correspondant au 11 novembre 2023 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 97-261 du 9 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 14 juillet 1997 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des directions de la santé et de la population de wilaya ;

Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 Moharram 1419 correspondant au 12 mai 1998 portant organisation de la direction de la santé et de la population de wilaya ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 15 Moharram 1419 correspondant au 12 mai 1998 portant organisation de la direction de la santé et de la population de wilaya, sont complétées comme suit :

« Art. 5. — Les directions de la santé et de la population des wilayas d' Adrar, Laghouat, Béchar, Tamenghasset, Jijel, Saïda, Mostaganem, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdès, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Naâma, Aïn Témouchent, Relizane, Souk Ahras, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El Meghaier et El Meniaâ comportent :

..... (le reste sans changement) ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Chaâbane 1446 correspondant au 23 février 2025.

Le ministre de la santé

Le ministre des finances

Abdelhak SAIHI

Abdelkrim BOUZRED

Pour le Premier ministre et par délégation,

Le chargé de la gestion de la direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative

Abdelouahab LAOUICI

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 27 Rajab 1446 correspondant au 27 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 26 Chaoual 1445 correspondant au 5 mai 2024 portant désignation des membres de la commission nationale de recours préalable qualifiée en matière de sécurité sociale, créée au sein de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS).

Par arrêté du 27 Rajab 1446 correspondant au 27 janvier 2025, l'arrêté du 26 Chaoual 1445 correspondant au 5 mai 2024 portant désignation des membres de la commission nationale de recours préalable qualifiée en matière de sécurité sociale, créée au sein de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à) Kamel Eddine Limani ;

— Abdenour Oulmi ;

Au titre des représentants de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés :

— Mounir Bougrine ;

..... (le reste sans changement) ».

RECTORAT DE DJAMAA EL DJAZAIR

Arrêté interministériel du 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025 portant placement en position d'activité auprès de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran) de certains corps spécifiques relevant du ministère de la santé.

Le Premier ministre,

Le ministre de la santé, et

Le recteur de Djamaâ El Djazaïr,

Vu le décret présidentiel n° 23-404 du 27 Rabie Ethani 1445 correspondant au 11 novembre 2023 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 22-122 du 14 Chaâbane 1443 correspondant au 17 mars 2022 fixant l'organisation et la gestion de « Djamaâ El Djazaïr » ;

Vu le décret exécutif n° 09-161 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant au corps des administrateurs des services de santé ;

Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 20-373 du 26 Rabie Ethani 1442 correspondant au 12 décembre 2020 relatif aux positions statutaires du fonctionnaire ;

Vu le décret exécutif n° 22-162 du 13 Ramadhan 1443 correspondant au 14 avril 2022, modifié et complété, portant création de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran) ;

Vu le décret exécutif n° 24-409 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des praticiens médicaux généralistes de santé publique ;

Vu le décret exécutif n° 24-411 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des psychologues cliniciens et des orthophonistes de santé publique ;

Vu le décret exécutif n° 24-422 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des paramédicaux de santé publique ;

Vu le décret présidentiel du 7 Chaâbane 1443 correspondant au 10 mars 2022 portant nomination du recteur de « Djamaâ El Djazaïr » ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 09-161 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant au corps des administrateurs des services de santé, et des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 24-409 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des praticiens médicaux généralistes de santé publique, et des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 24-411 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des psychologues cliniciens et des orthophonistes de santé publique, et des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 24-422 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des paramédicaux de santé publique, sont mis en position d'activité auprès de l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran) et dans la limite des effectifs prévus par le présent arrêté, les fonctionnaires appartenant aux corps suivants :

Corps	Effectifs
Administrateurs des services de santé	1
Médecins généralistes de santé publique	1
Psychologues cliniciens de santé publique	1
Infirmiers de santé publique	2
Diététiciens de santé publique	1

Art. 2. — Le recrutement et la gestion de la carrière des fonctionnaires appartenant aux corps cités à l'article 1er ci-dessus, sont assurés par l'école nationale supérieure des sciences islamiques (Dar El Coran), conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 09-161 du 7 Joumada El Oula 1430 correspondant au 2 mai 2009, le décret exécutif n° 24-409 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024, le décret exécutif n° 24-411 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 et le décret exécutif n° 24-422 du 26 Joumada Ethania 1446 correspondant au 28 décembre 2024 susvisés.

Art. 3. — Les fonctionnaires mis en position d'activité bénéficient du droit à la promotion, conformément aux dispositions des décrets exécutifs cités à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — Le grade occupé par les fonctionnaires ayant bénéficié d'une promotion fait l'objet d'une translation sur le nouveau grade.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Chaâbane 1446 correspondant au 24 février 2025.

Le ministre de la santé Le recteur de Djamaâ El Djazaïr

Abdelhak SAIHI

Mohamed El M'Amoun
El Kacemi El Hassani

Pour le Premier ministre et par délégation,
*le chargé de la gestion de la direction générale
de la fonction publique et de la réforme administrative*

Abdelouahab LAOUICI